



Accusation d' un accident

Par **rgio**, le **26/09/2016** à **20:09**

bonsoir,

jais reçus au moi de juillet un appel d' une société qui est spécialiser pour retrouver les personnes et leurs transmettre un courrier en attente(il avait contacter mon grand-père et mon père quelque semaine plutôt). il mont alors demander mon adresse postal. ne voulant ne pas avoir de soucis je leurs est transmise... Et cette semaine j'ai reçus une lettre recommander par l' assurance la MACIF du nord pas de calais en m'accusant d'un accident survenu le 4 juillet 2016. ce qui est impossible car je vit dans la régions paca depuis déjà plus de deux ans et je travailler ce jours la.

bref faut il prendre cette lettre aux sérieux ? Car mont prénom et mal écrit, il me demande mon immatriculation, il ny as ni l'heure ni l'endroit exact du soit disant accident...

Mes le courrier me demande en revanche de transmettre ce courrier a mon assureur. aidée moi svp je ne ces pas si je doit laisser couler? Ou aux contraire aller voir mon assureur?

Merci d'avance pour vos reponce [smile4]

Par **Visiteur**, le **26/09/2016** à **20:51**

Bar,

Bizarre en effet qu'ils recherchent l'auteur d'un accident de cette maniere, sans n* d'immat.

Perso, je pense qu'il faut répondre, preuve à l'appui, que vous ne pouvez être responsable et

que par conséquent votre assurance n'a pas à être saisie et que vous ne transmettez rien. Que d'autre part, aucune information sur les circonstances, aucun constat ne vous a été communiqué, ni témoignage établi dans le respect de l'article 202 du code de procédure civile.

Au cas où, disposez vous d'une protection défense-recours (via carte bancaire, mrh ou autre) ?

Par **Lag0**, le **27/09/2016** à **07:37**

Bonjour,

Ce qui est fortement étonnant, c'est qu'on vous demande votre immatriculation ! Si personne ne l'a relevée, comment peut-on vous accuser d'un accident et comment a-t-on pu vous identifier ?

C'est incompréhensible cette histoire...

Par **chaber**, le **27/09/2016** à **09:24**

bonjour

[citation]Ce qui est fortement étonnant, c'est qu'on vous demande votre immatriculation ! Si personne ne l'a relevée, comment peut-on vous accuser d'un accident et comment a-t-on pu vous identifier ?[/citation]tout à fait d'accord avec cette réponse.

[citation]Perso, je pense qu'il faut répondre, preuve à l'appui, que vous ne pouvez être responsable et que par conséquent votre assurance n'a pas à être saisie et que vous ne transmettez rien. [/citation]pour l'instant vous ne répondez pas mais surtout vous commencez à réunir des témoignages et attestation de l'employeur précisant que vous étiez bien au travail ce jour là.

Il sera temps de les communiquer après une relance

les témoignages doivent répondre aux critères que vous retrouverez sur le site ci-dessous.

[url=<http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/conditions-validite-attestations-temoins-destinees-6686.htm#.V-jCesk4LYU>]http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/conditions-validite-attestations-temoins-destinees-6686.htm#.V-jCesk4LYU[/url]

[citation]disposez vous d'une protection défense-recours (via carte bancaire, mrh ou autre) ?[/citation]il vaut mieux une protection juridique. Pour info, s'il en existe une dans un contrat MRH il est impossible de la faire jouer pour un problème automobile

Par **Visiteur**, le **27/09/2016** à **12:15**

Contrairement à chaber, je pense qu'il faut toujours prendre les devants et que faire le dos

rond proroqe les choses dans le temps.

Par **chaber**, le **27/09/2016** à **14:31**

bonjour

[citation]Contrairement à chaber, je pense qu'il faut toujours prendre les devants et que faire le dos rond proroqe les choses dans le temps.[/citation]ce n'est aps faire le dos rond en ne répondant pas par retour à une telle lettre d'un assureur, fut-elle recommandée, et qui ne fournit aucun élément.

.[citation]Perso, je pense qu'il faut répondre, preuve à l'appui,[/citation]vous préconisez de répondre avec preuves à l'appui.

Le recul permet justement à Rgio de recueillir des témoignages favorables pour lui.

Par **rgio**, le **01/10/2016** à **19:38**

bonsoir merci pour toute ces réponses .

Je suis allé déposes plainte contre x pour falsification identité, quelqu'un aurait acheter une voiture sous mon nom et jais fait une attestation par mon employeur pour prouver que je travailliez bien que jai retourner en recommander pour prouver mon innocence avec une attestation de plainte que ma remis l' officier de police . Donc voila merci a tous je vous en dirait plus quand j'aurais des nouvelles .
cordialement